



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

La Du Barry

**Goncourt, Edmond de
Goncourt, Jules de**

Paris, 1906

XIII L'année 1789. Les attaques et le chantage. - Nature inconsistante et pot cassé de la favorite. - Noble lettre de la maîtresse de Luciennes à Marie-Antoinette. - Liaison tendrement maritale de ...

[urn:nbn:de:hbz:466:1-48032](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-48032)

XIII

L'année 1789. — Les attaques et le *chantage*. — Nature inconsistante et *pot cassé* de la favorite. — Noble lettre de la maîtresse de Luciennes à Marie-Antoinette. — Liaison tendrement maritale de Brissac avec madame du Barry. — Testament du duc. — Il est massacré le 8 septembre 1792. — Deux lettres de madame du Barry sur sa mort.

Arrivait l'année 1789, arrivait la prise de la Bastille, où, pendant la canonnade que le vent portait jusqu'à Luciennes, madame du Barry, posant devant madame Lebrun, répétait tristement plusieurs fois. « *Si Louis XV vivait, sûrement tout cela n'aurait pas été ainsi.* »

Puis, aussitôt, naissaient les inquiétudes causées par les articles des journaux révolutionnaires, l'impression du *Livre rouge*, la publication des *Vies privées*, les tentatives de *chantage* pareilles à celle contenue dans cette lettre d'Avignon, datée du 12 novembre 1789 : « Madame..... il y a quelques jours que j'appris qu'on imprimoit ici une pièce qui vous intéressoit personnellement. Je me donnai tous les **mouvemens** nécessaires pour certifier le fait; et au **moyen** de quelque argent, que je distribuai au pre-

mier garçon des presses, on me remit les premières pages de cet écrit que j'ai l'honneur de vous envoyer. C'est un tissu de mensonges qui sont dénués de tout fondement, mais que la méchanceté humaine pourroit interpréter différemment... On voit, par le plan de ce libelle, que l'auteur voudroit engager l'Assemblée nationale à anéantir vos revenus au profit de l'État, alléguant pour raison que Louis XV ne pouvoit pas vous donner un bien qui ne lui appartenoit point. Pour assurer son mauvais dessein, il doit en envoyer ou en apporter lui-même un exemplaire, gratuitement, à chaque député de l'Assemblée nationale, et ensuite en vendre cinq ou six mille copies à Paris et dans le reste du royaume, car toutes ces méchancetés ont pour objet de gagner de l'argent.

Il est essentiel qu'il ne paroisse pas dans le public, surtout dans ce moment de fureur et de rage, où le moindre prétexte suffit à la populace pour se porter à des excès qui font horreur (1)... . »

A partir de ce jour, ce furent des alarmes continues à propos de sa fortune, jusqu'au moment où

(1) Tribunaux révolutionnaires, dossier de la Dubarry, Archives nationales, W¹ 16. — Le correspondant signe sa lettre : M. Dupin, hôtel de Lamoureux, rue Verre, faubourg Saint-Honoré, à Paris. On lit sur la lettre : « *Lettre qui menace la du Barry d'un pamphlet qui se trouve entre les mains du citoyen Vouland.* » Ce pamphlet, serait-ce la *Vie de Madame la comtesse du Barry*, publiée en 1790, et suivie de ses correspondances épistolaires et de ses intrigues galantes et politiques, de l'*Imprimerie de la cour*, contenant un portrait avec des vers qui commencent ainsi :

La Messaline que tu vois...

allaient commencer les craintes pour la vie des êtres les plus chers à son cœur. Du reste, il faut le reconnaître, madame du Barry ne chercha pas à acheter le pardon par une lâche désertion des gens de la cour, même par une certaine habileté de conduite. Madame du Barry n'avait rien en elle des vertus de prudence ou d'audace qui sont les moyens de salut en temps de révolution. Elle était incapable de masquer ses richesses, de dissimuler ses dépenses, de jouer la privation et la gêne, de se faire misérable pour échapper aux jalousies et aux dénonciations. Elle manquait en outre de cette force de la volonté, de cette énergie de la peur qui vous arrache à la patrie, aux habitudes familières, et vous jette à l'étranger; pour fuir, il eût fallu quitter cette vie française, qui était la vie de madame du Barry, il eût fallu se détacher de Luciennes, qu'elle n'aurait point su oublier.

Elle était enfin, au suprême degré, imprévoyante, inconséquente, bavarde, *pot cassé*, incapable de se retenir de parler, ainsi que le témoignent ces curieuses recommandations, qui semblent venir de quelqu'un de la haute domesticité du château, auquel la maîtresse permettait un franc parler tout à fait familier :

« Madame la comtesse n'oublie-t-elle point aucuns papiers nécessaires?

.....

« Je lui recommande beaucoup de prévoyance. . . .

En tout, il faut qu'elle ne parle pas, si elle peut.

Dans tous les instants de la vie, le silence est bon, et il est de nécessité absolue dans les circonstances présentes. Tout ce qui nous entoure a des oreilles intéressées à tout entendre.

« Madame la comtesse n'a pas assez de soin de ce qui lui appartient. Il faut garder son argent et ses bijoux soi-même... Je prie madame la comtesse, enfin, d'être non-seulement belle et aimable, mais de *caractère*, et qui soit la maîtresse chez elle (1). »

Et, en ce temps, un grand danger de cette nature était d'éclater, de répandre tout haut ses indignations, de livrer à des oreilles ennemies et ses horreurs et ses soulèvements devant ces têtes coupées et promenées, devant les crimes de cette révolution née dans le sang. La lâcheté faisait même défaut à ses peurs. Elle ne cachait pas les portraits de Louis XV et de Marie-Antoinette (2). Elle s'abonnait aux écrits et aux journaux aristocrates (3). Enfin,

(1) Tribunaux révolutionnaires, dossier de la du Barry, Archives nationales, W¹ 16. Je crois les recommandations de Morin, l'homme de confiance de madame du Barry, qui parle à la fin comme un philosophe de la culture de son jardin, ce jardin où il doit enterrer une partie des bijoux et de l'argenterie de sa maîtresse.

(2) Morin, dans sa déposition du 24 frimaire an II (14 décembre 1793), déclare que ce n'est qu'après plusieurs avis à lui donnés de ne pas laisser en évidence aucuns tableaux qui pouvaient *fatiguer* la vue des fédérés qu'il avait, avec l'aide de Dehaut le frotteur, caché entre la croisée et la persienne de la salle à manger, un portrait de Louis XV et un portrait du Régent; il parle aussi d'un tableau de Marie-Antoinette que madame du Barry ne semble avoir relégué dans son cabinet de toilette que fort tard.

(3) On trouve dans le dossier de madame du Barry un relevé de ses abonnements aux journaux :

Abonnement de la *Gazette de Paris*, du 1^{er} janvier 1790 au 1^{er} mai, 43 livres.

imprudence mortelle! madame du Barry ne saura pas repousser la pitié; elle offrira l'humble hommage de ses services à cette Marie-Antoinette qu'elle avait, pendant *a* faveur, quelquefois maltraitée comme une rivale; elle s'enhardira dans le dévouement à mesure que croîtra l'infortune de cette reine douloureuse. Elle confiera à ses familiers tout son zèle à servir Marie-Antoinette, et lorsque, après octobre, dans ces jours funèbres qui rapprochent une dernière fois la femme de Louis XVI de la maîtresse de Louis XV, la Reine fera remercier madame du Barry des soins donnés par elle aux gardes du corps recueillis tout sanglants à Luciennes, madame du Barry lui répondra par cette lettre qui vaut bien des indulgences à sa mémoire :

« Ces jeunes blessés n'ont d'autres regrets que de n'être point morts pour une princesse aussi digne de tous les hommages que l'est Votre Majesté. Ce que je fais pour ces braves est bien au-dessous de ce qu'ils méritent. Je les console, et je respecte leurs blessures quand je songe, madame, que, sans leur dévouement, Votre Majesté n'existeroit peut-être plus. »

« Lucienne est à vous, madame; n'est-ce pas votre »

Abonnement aux *Actes des Apôtres*, 36 livres.

Abonnement au *Logographe*, 21 livres 12 sols.

Abonnement à la *Gazette universelle*, du 1^{er} juin 1792 au 1^{er} septembre, 12 livres.

Abonnement à la *Correspondance politique*, 12 livres.

On lit sur ce relevé : *« Preuve qu'elle s'abonnait pour toutes gazettes aristocratiques. Aussitôt que la Gazette de Paris et les Actes des Apôtres ont cessé, elle se jette sur la Gazette universelle et la Correspondance de l'ami Dupan. »* Archives nationales, W¹ 16.

bienveillance qui me l'a rendu? Tout ce que je possède me vient de la famille royale; j'ai trop de reconnaissance pour l'oublier jamais. Le feu roi, par une sorte de pressentiment, me força d'accepter mille objets précieux avant de m'éloigner de sa personne. J'ai eu l'honneur de vous adresser ce trésor du temps des notables; je vous l'offre encore, madame, avec empressement. Vous avez tant de dépenses à soutenir et de bienfaits sans nombre à répandre! Permettez, je vous en conjure, que je rende à César ce qui est à César (1). »

Mais l'amour devait encore plus que le dévouement compromettre madame du Barry, et sa liaison avec le duc de Brissac ne doit pas être oubliée dans les fatalités qui la désignèrent à la mort et la menèrent à l'échafaud.

Ce n'est pas la moindre aventure de la vie aventureuse de madame du Barry que cette conquête, cette bonne fortune de sa beauté, qui relève et ennoblit aux dernières pages la chronique de sa vie.

Enfant gâtée de l'amour, elle finit par l'adoration d'un chevalier, du dernier preux de France! Le gouverneur de Paris, le grand pannetier de France, le capitaine colonel des cent gardes de la Garde du Roi, ce gentilhomme magnifique qui porte, dans le cortège des pages et des carrosses qui le suivent, le noble orgueil d'un si grand nom, ce héros d'un

(1) *Mémoires secrets*, par M. le comte d'Allonville. Paris, Werdet, 1838, vol. I.

autre temps, dont l'âme est, comme l'habit, à la mode de Louis XIV; ce type, ce reste superbe et vénéré d'honneur et de chevalerie, *ce soldat depuis sa naissance*, l'héritier des mâles vertus de la vieille France, aussi bien que de ses galanteries les plus polies et les plus nobles; ce beau vieillard, le dernier courtisan des femmes, ce fils des Brissac, élevé dans les traditions et les religions de sa famille, dans le monde et presque dans la langue des grands sentiments et des raffinements de tendresse de Clélie et de l'Astrée, Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac est l'amant, l'amant agenouillé et respectueux de la comtesse du Barry. Et véritablement il y a dans l'attachement de M. de Brissac un tel don de lui-même, de si délicates attentions, des prévenances si empressées, un culte si profond, quelque chose de si pieusement tendre, qu'il trouble et fait hésiter le jugement sur la femme qu'il a jugée digne d'un si bel amour. Il semble qu'aux côtés de M. de Brissac, madame du Barry apparaisse dans ce beau jour où l'a vue M. d'Allonville, avec cette décence de ton, cette noblesse de manières, ce maintien également éloigné de l'orgueil et de l'humilité, de la licence et de la pruderie; ce visage qui suffisait à réfuter tous les pamphlets (1)!

Si ouvert que fût le cœur de madame du Barry, il était impossible qu'il ne fût pas profondément touché par M. de Brissac et qu'il ne se laissât pas enfin

(1) *Mémoires secrets de 1770 à 1830*, par M. le comte d'Allonville Paris, 1838, vol. I.

fixer par cet amour, cette oblation, ces tendresses de toutes les heures. Dans les lettres qui nous restent du duc à madame du Barry, ce ne sont qu'expressions de la plus caressante adoration : « Adieu, mon cœur. » — « Arrivés, mon *très-cher cœur*. » — « Mille amours et mille remerciements, mon cher cœur. » — « Oui, c'est mon bonheur d'être aimé de vous. » — « Il n'y a que vous qui puissiez toucher mon cœur. » — « Mon seul bonheur est de penser à vous, aux sentiments éternels que je vous ai voués. » — « Votre cœur et le mien ne sont pour jamais qu'un. » — Il n'est question dans ces lettres passionnées que de la beauté, de la bonté, de la *magnanimité* de madame du Barry, surtout de cette *parfaite égalité d'humeur qui fait le charme d'une société habituelle*. Et le joli billet d'un vieillard amoureux que ce bout de lettre : « . . . Je suis sans lunettes, je vous écris donc un seul mot qui les renferme tous : je vous aime et pour la vie (1). »

Le sentiment du vieux duc était si vrai, si entier, si ancien (2), qu'il désarmait les malignités du pu-

(1) Tribunaux révolutionnaires, dossier de madame du Barry, Archives nationales, W¹ 16.

(2) Ce sentiment amoureux du duc remontait loin. En 1772, madame de Cossé, dame d'atours de Marie-Antoinette, invitée à souper par M. de la Vrillière avec madame du Barry, refusait. M. de Cossé, selon l'expression de Mercy-Argenteau, *entièrement livré* à la comtesse du Barry, en recevait des reproches amers. On lui demandait d'user d'autorité vis-à-vis de sa femme. Ne sachant comment se tirer d'affaire, le duc inventait de dire à la favorite que sa femme avait agi d'après les ordres de Marie-Antoinette. Et là-dessus le duc écrivait une lettre à sa femme, une lettre très-forte dans laquelle il exigeait d'elle qu'elle témoignât à

blic. Le monde n'ignorait point la passion du duc de Brissac et était indulgent à cette passion. Il est même un témoignage curieux de la connaissance qu'en avait la cour. Lors du projet de la fuite à Varennes, le duc de Choiseul, le neveu du ministre, voulant mettre M. de Brissac dans la confiance, Louis XVI s'y refusait en disant qu'il ne pourrait pas s'empêcher d'en parler à madame du Barry (1). Le duc de Choiseul donne un autre témoignage du profond et inexplicable attachement du duc de Brissac pour madame du Barry. Le décret sur le licenciement de la Garde du Roi, ainsi que celui qui mettait en accusation son commandant en chef, avait été rendu à une heure du matin. Choiseul court aux Tuileries en avertir le Roi et la Reine qui étaient couchés. Ils l'envoient aussitôt dans l'appartement de Brissac pour l'engager à fuir. Sur l'avertissement qui lui est donné que le décret va sans doute lui être signifié avant deux heures, le duc, refusant de se sauver, se lève de son lit pour seulement écrire une lettre, une longue lettre à sa maîtresse, qu'il fait aussitôt porter à Louveciennes par son aide de camp Maussabré (2).

la comtesse du Barry toutes sortes d'attentions et ne se refusât à rien de ce qui pouvait lui plaire. La duchesse de Cossé, qui avait été nommée, il est vrai, à la demande de la favorite, répondait qu'en prenant possession de sa charge elle avait été rendre visite à la comtesse du Barry, mais qu'après cette démarche elle était décidée à n'en faire aucune qui pût la faire regarder comme étant de la société de la favorite, qu'elle préférerait remettre sa démission.

(1) *Revue de Paris*, 1829, t. IV.

(2) *Ibid.*

Le duc de Brissac est arrêté, est conduit à Orléans. Et madame du Barry, dont l'inquiétude est au comble, reçoit, le 2 juin, de Maussabré, une lettre du duc de Brissac qui la rassure, « et lui apprend qu'il est arrivé au lieu de sa destination sans qu'il lui soit arrivé le plus petit événement ». Déjà suspecte par sa liaison avec le serviteur de la royauté, déjà dénoncée, madame du Barry apporte de la bravoure dans son dévouement pour son amant. Tous les jours son postillon Augustin est sur le chemin d'Orléans portant les lettres de l'ancienne favorite, rapportant les lettres du prisonnier. De cette correspondance d'amour, échangée ainsi que dans l'antichambre de la mort, deux lettres, l'une de la maîtresse, l'autre de l'amant, nous ont été gardées et se trouvent au dossier de la guillotinée.

Voici la lettre de madame du Barry :

« J'ai été saisie d'une crainte mortel, monsieur le duc, quand on m'a annoncé M. de Maussabré. Il m'a assuré que vous vous portiez bien, que vous aviez le calme d'une conscience pure. Mais cela ne suffit pas à mon intérêt pour vous, je suis loin de vous, j'ignore ce que vous allez faire, vous me dirés que vous l'ignorés vous-même... j'envoie l'abbé savoir ce qui se passe, ce que vous faites. Pourquoi ne suis-je pas près de vous? vous recevriés de moi les consolations de la tendre et fidèle amitié. Je sais que vous n'avez rien à craindre si la raison et la bonne foi régnoit dans cette assemblée. Adieu, je n'ai pas le tems de vous en dire davantage. L'abbé entre dans ma chambre. Je veux vite le faire partir. Je ne serés tran-

quille que quand je saurés ce que vous devenés. Je suis bien sûre que vous êtes en règle sur la formation de la Garde du Roy. Ainsi, je n'ai rien à redouter pour vous de ce côté. Votre conduite a été si pure depuis que vous êtes aux Tuileries, qu'on ne pourra vous rien imputer. Vous avés fait tant d'actes de patriotisme, je ne sais pas ce qu'on peut trouver à redire. Adieu. Donnés moi de vos nouvelles et ne douttés iamais de tout ce que j'éprouve.»

« *Ce mercredi a onze heures (1).* »

Voilà la lettre du duc de Brissac écrite dans le mois d'août :

« *Orléans, 6 heures du soir.*

« J'ay reçu ce matin la plus aimable des lettres et celle qui a plu davantage à mon cœur. Je vous baise mille et mille fois. Oui, vous serés ma dernière pensée (2). »

Et ce n'était pas une phrase banale, le duc disait vrai, car, presque en même temps qu'il écrivait cette lettre, il faisait, daté du lendemain de la mort de la royauté, son testament où se trouve cette recommandation à la duchesse de Mortemart, sa fille :

« Je lui recommande ardemment une personne

(1) Au bas de la lettre on lit : « *Ne varietur, ce 9^e jour de brumaire, l'an II de la Rép.,* » avec les signatures de Voulland, G. Jagot, du Barry. Tribunaux révolutionnaires, dossier de madame du Barry, Archives nationales, W¹ 16.

(2) On lit sur la lettre : « *Un mois avant sa mort.* » Tribunaux révolutionnaires, dossier de madame du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

qui m'est bien chère et que les malheurs des temps peuvent mettre dans la plus grande détresse. Ma fille aura de moi un codicille qui lui indiquera ce que je lui ordonne à ce sujet. »

Ce codicille est ainsi conçu :

« Je donne et lègue à madame Du Barry, de Louveciennes, outre et par-dessus ce que je lui dois, une rente viagère et annuelle de 24,000 livres, quitte et exempte de toute retenue, ou bien l'usufruit et jouissance pendant sa vie de ma terre de la Rambaudière et de la Graffinière en Poitou, et des meubles qui en dépendent, ou bien encore une somme de 300,000 livres une fois payée en argent, le tout à son choix, d'autant qu'après qu'elle aura opté pour l'un desdits trois legs, les deux autres seront pour non avenus. Je la prie d'accepter ce faible gage de mes sentiments et de ma reconnaissance, dont je lui suis d'autant plus redevable que *j'ai été la cause involontaire de la perte de ses diamants*, et que si jamais elle parvient à les retirer d'Angleterre, ceux qui resteront égarés, ou les frais des divers voyages que leur recherche aura rendus nécessaires, ainsi que ceux de la prime à payer, s'élèveront au niveau de la valeur effective de ce legs. Je prie ma fille de le lui faire accepter. La connaissance que j'ai de son cœur m'assure de l'exactitude qu'elle mettra à l'acquitter, quelles que soient les charges dont ma succession se trouvera grevée par mon testament et mon codicille, ma volonté étant qu'aucun de mes

autres legs ne soient délivrés que celui-ci ne soit entièrement accompli.

« Ce 11 août 1792.

« *Signé :*

« Louis-Hercule-Timoléon de COSSÉ-BRISSAC (1). »

Ce pressentiment de sa mort prochaine et tragique, tous ceux qui aimaient le duc l'avaient en même temps que lui. On tremblait autour de madame du Barry; et la maîtresse et la maison de Luciennes étaient dans les appréhensions les plus cruelles.

Bernard d'Escourt, cet ancien capitaine de cavalerie, qui s'est fait comme le chevalier d'honneur de l'ancienne favorite, envoyé à Paris pour voir des députés lors de la nouvelle du transfèrement des prisonniers d'Orléans à Versailles, écrivait à madame du Barry, le 6 septembre 1792 : « Les prisonniers d'Orléans arrivent demain à Versailles..... Il faut espérer qu'ils arriveront sains et saufs, *et qu'en gagnant du temps on sauve leur vie.....*

« Il m'est arrivé dix lettres d'Orléans pour des députés actuels, pour aller au-devant des malheurs qui menacent ces malheureux qu'on croit à Orléans, qu'on égorgera ici en arrivant. Madame de Maurepas, instruite de la translation de M. le duc, vouloit tout de suite aller à l'assemblée; on l'a retenue

(1) *Madame du Barry*, par J.-A. Le Roi. Versailles, 1858

Elle a écrit à Danton et à l'abbé Fauchet. Madame Flammarens et moi avons porté les lettres; elles (ont) vivement intéressé l'abbé Fauchet.

« J'ay l'âme et le corps accablés et ne seray tranquille que lorsque je sauray que M. le duc est à Versailles; si on peut passer, j'y enverray, si je ne puis aller, envoyez-y de votre costé, mais surtout ménagés et évités toutes démarches qui puissent devenir publiques et vous faire tort, et nuire à l'un et à l'autre (1). »

Le surlendemain de cette lettre, le 8 septembre, conformément aux tristes prévisions du chevalier d'Escourt, les prisonniers d'Orléans trouvaient à l'entrée de Versailles les assassins des prisons et étaient massacrés. Le duc de Brissac, armé d'un couteau à *la d'Estaing*, vendait chèrement sa vie.

La douleur et l'horreur de cette mort éclatent dans cette lettre de madame du Barry :

« Depuis ce cruel jour, monsieur, je suis dans un état de douleur qu'il vous est aisé de concevoir. Le voilà consommé ce crime effroyable, qui me rend si malheureuse et qui me livre à des regrets éternels. Au milieu des horreurs qui m'entourent, ma santé se soutient. On ne meurt pas de douleur. Je suis sensiblement touchée, monsieur, de votre intérêt; il adouciroit mes peines si je pouvois ne pas les sentir à chaque instant. J'ai reçu aujourd'hui des nouvelles de votre femme; je pense qu'elle viendra bientôt me voir. Je l'attends avec impatience,

(1) Lettre présumée du chevalier d'Escourt. Tribunaux révolutionnaires, dossier de madame du Barry, Archives nationales, W¹ 16.

il est si consolant d'être avec des personnes qui ont nos mêmes sentiments, que je regrette tous les instants que je passe sans la voir (1). »

Madame du Barry revient sur cette mort dans une lettre adressée à la fille du duc de Brissac, à la duchesse de Mortemart :

Personne n'a plus senti que moi, madame, l'étendue de la perte que vous venés de faire. Je me flatte que vous ne vous êtes pas méprise sur le motif qui m'a empêchée de vous en faire plutôt le triste compliment en mêlant mes larmes aux vôtres. La crainte d'augmenter votre juste douleur m'empêchera de vous en parler. La mienne est à son comble; une destinée qui doit être (si) belle, si glorieuse, quel fin! grand Dieu! Le dernier vœu de votre trop malheureux père, madame, c'est que je vous aime en sœur. Ce vœu est trop conforme à mon cœur pour qu'il ne soit pas rempli. Recevez-en l'assurance et ne doutés jamais des sentimens qui m'attachent à vous pour le reste de la vie (2).

(1) Lettre autographe de madame du Barry. Archives nationales, W¹ 16. — Cette lettre et la plus grande partie des pièces faisant partie du dossier de madame du Barry existant aux Archives nationales ont été publiées comme inédites par M. Dauban dans *la Démagogie en 1793*; elles avaient déjà été publiées en 1803 par M. de Favrolle (madame Guenard) dans ses *Mémoires historiques de Jeanne Gomar de Vaubernier, comtesse Dubarry*.

(2) Le dossier de madame du Barry contient une lettre de la duchesse de Mortemart, datée du 30 septembre, qui s'exprime en ces termes : « Le dernier vœu de celui que j'aime et regretterai toujours, est celui de mon cœur, je vous aimerai en sœur et mon attachement pour vous ne finira qu'avec ma vie. » Dans une précédente lettre, datée du 5 juin, et envoyée, je crois, des eaux d'Aix-la-Chapelle, elle disait à madame du Barry : « qu'elle se désole et croit compromettre son père en rentrant en France avec son mari qui a la qualité d'émigré », et elle

ajoute : « Peut-on faire un crime à une femme malade d'avoir été prendre les eaux et le faire retomber sur son père ? » Enfin, dans une autre lettre toujours envoyée de l'étranger et datée du 20 juin, la duchesse de Mortemart, parlant toujours de son père, écrivait presque rassurée à madame du Barry : « Je vous rends un million de grâces, madame, des nouvelles que vous avez eu la bonté de me donner. Comme votre lettre a été retardée, je ne l'ai reçue qu'avec des nouvelles de mon père de sa propre main, ce qui m'a fait grand plaisir ; j'ai su depuis qu'il avoit été interrogé et n'étoit plus au secret. Le voilà aussi passablement que possible pour un prisonnier... Malgré son innocence reconnue, je crains que les procédures ne soient longues.... »